1° *Que* indique comparaison. *Ex.* : un bœuf mange plus *que* deux chevaux.

2° *De* indique le nombre qu'on calcule, la qualité qu'on mesure. *Ex.* : il a fait *plus de* dix lieues ; il a perdu *plus du* double ; il est *plus d'à moitié* mort.

Mais, dans l'indication des fractions, on peut mettre *que* ou *de*. *Ex.* :

La course de nos jours est *plus qu'*à demi faite.
(RACAN.)

REMARQUE III. *Plus* se répète fréquemment dans des propositions correspondantes. *Ex.* :

« *Plus* il se livre à ses penchants, *plus* il en devient le jouet et l'esclave. » (MASSILLON.)

On trouve quelquefois la conjonction *et* devant le second *plus* (*plus* il se livre.... *et plus*). Mais l'usage n'a pas adopté cette construction.

§ **378.** *Moins* s'oppose à *plus*, et suit les mêmes règles. *Ex.* : plus ou *moins* fort; cela coûte plus, cela coûte *moins;* plus de cent personnes, *moins* de cent personnes; plus de dix lieues, *moins* de dix lieues, etc.

REMARQUE. Construite avec les verbes, la locution *rien moins* donne lieu à deux sens entre lesquels l'usage n'a pas encore prononcé. *Ex.* :

Il n'est *rien moins* que votre bienfaiteur. { Il est tout à fait / Il n'est pas du tout } votre bienfaiteur.

Il n'aspire à *rien moins* qu'à vous supplanter. { Il aspire tout à fait à.... / Il n'aspire pas du tout à... }

Il faut changer cette tournure, à moins que le sens n'apparaisse évidemment par la suite de la phrase. Pour éviter l'amphibologie qui peut résulter de cette tournure,

quelques grammairiens ont proposé de dire : 1° *Rien de moins* dans le sens affirmatif; 2° *rien moins* dans le sens négatif. *Ex.* :

Il n'est *rien de moins que* / Il n'est *rien moins que* } votre bienfaiteur.

§ **379.** *Combien*, adverbe de quantité, s'emploie pour marquer l'interrogation et l'exclamation, et peut lier ensemble deux propositions. *Ex.* : vous voyez *combien* il a pleuré.

§ **380.** REMARQUE I. Construit avec un substantif qui lui sert de complément, *combien* s'unit à ce complément par la préposition *de*. *Ex.* : *combien de* temps...? *combien* de personnes...?

REMARQUE II. *Combien* est en général précédé de la préposition *de*, avec les verbes qui indiquent une distance, une comparaison. *Ex.* : *de* combien surpasse-t-il l'autre? *de* combien s'en faut-il?

§ **381.** *Que* s'emploie comme *combien*, mais seulement dans le sens interrogatif ou exclamatif. *Ex.* : *que* vous a coûté cette maison? *que de* temps... ! *que de* précautions! *que je hais* la calomnie ! *que* le mensonge est *méprisable!*

5° ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION, DE DOUTE.

§ **382.** Les principaux adverbes d'affirmation sont *oui* et *si*.

REMARQUE. L'emploi de *si* est moins étendu que celui de *oui*. *Si* ne se met que par opposition à une négation ; *Ex.* : vous dites que *non;* je dis que *si*. Est-ce qu'il ne rit jamais ? *Si ; si fait ; si vraiment; si certes ; oh ! que si!*

§ **383.** Il n'existe, à proprement parler, que trois adverbes négatifs, qui sont *ne*, *non* et *nullement*.

Mais la négation *ne*, qui est la principale, a communiqué le sens négatif à plusieurs autres mots qui l'accompagnent ordinairement, mais qui s'emploient quelquefois sans elle, surtout dans les réponses à une interrogation.

Ces mots sont les suivants : *pas, point, guère, jamais, plus, ni, aucun, aucunement, personne, rien,* etc.

§ **384.** — **1°** *Pas* exprime une simple négation. *Ex.* : cette personne *n'a pas* tout l'esprit qu'on lui suppose.

2° *Point* nie un peu plus fortement que *pas*. *Ex.* : cette personne *n'a point* d'esprit.

REMARQUE I. La différence entre *pas* et *point* est si légère que, en général, on met indifféremment l'un pour l'autre, en ne consultant que l'oreille.. Mais *pas* s'emploie beaucoup plus fréquemment que *point*, surtout dans la conversation et le style simple. Ainsi l'on dit : il n'est *pas plus* savant, *pas aussi* savant, etc., et il y aurait de l'affection à dire : il n'est *point* plus savant, *point aussi* savant, etc.

REMARQUE II. *Pas* et *point* peuvent s'employer avec le sens négatif, sans la négation *ne*, dans quelques phrases elliptiques, surtout dans les réponses. *Ex.* :

A-t-il des livres ? — *Pas* un.

A-t-il de l'argent ? — *Pas* trop, *pas* beaucoup, *pas* du tout.

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau !
(LA FONTAINE.)

A-t-il de l'argent ? — *Point* ou *point* du tout (on ne dirait guère : *point* trop ; et l'on ne pourrait dire : *point* beaucoup ; *point* un, *point* un seul).

REMARQUE III. Dans les interrogations, on supprime aussi quelquefois la négation *ne*, avec le mot *pas*. *Ex.* :

Esther, que craignez-vous ? *Suis-je pas* votre frère ?
(RACINE, *Esther*.)

§ **385.** — **3°** *Guère* est au contraire une négation atténuée, qui équivaut à *pas beaucoup, presque pas*. *Ex.* : cela *ne* me plaît *guère* ; il *ne* s'en faut *de guère*.

« La cour *ne* le retint *guère*, quoiqu'il en fût la merveille. » (BOSSUET.)

Cette négation s'emploie rarement seule, et uniquement dans les réponses et dans le style familier. *Ex.* : cela vous plaît-il ? — *Guère*.

REMARQUE. En vers, on peut écrire *guères* pour la rime et pour la mesure.

§ **386.** — **4°** *Plus* et *jamais* s'emploient comme adverbes de temps négatifs. *Ex.* : je *ne* reviendrai *plus* ; je *ne* reviendrai *jamais*.

REMARQUE I. Cependant *jamais* n'a pas toujours le sens négatif : quand il n'est pas accompagné de la négation *ne*, il signifie *quelquefois*. *Ex.* :

« Elle y fut admirée plus que *jamais*. » (BOSSUET.)

« Y eut-il *jamais* une foi plus vive ? (FLÉCHIER.)

Jamais a même le sens de *toujours* dans les locutions : *à jamais, à tout jamais, pour jamais*.

[ORIGINES LATINES. Ces deux mots, *plus* et *jamais*, ont entre eux une parenté de sens qui s'explique par leur étymologie. *Plus* vient du latin *plus* ; *jamais* des vieux mots français *jà* (du latin *jam*) et *mais* (du latin *magis*), dont le premier se retrouve dans l'adverbe *déjà*, et le second dans la locution *n'en pouvoir mais*, *c.-à-d.* n'en pouvoir pas davantage, n'y pouvoir rien.]

REMARQUE II. Le mot *plus*, comme le *mais* de *jamais*, perd le sens du comparatif pour devenir adverbe de négation. *Jamais* s'applique au passé et à l'avenir, *plus* s'applique surtout à l'avenir, et ajoute à la négation une idée de cessation ; aussi ces deux adverbes peuvent-ils s'employer simultanément. *Ex.* : ils ne se verront *plus* ; ils ne se sont *plus* revus depuis ; ils ne se sont *jamais* vus ; ils ne se verront *jamais plus*.

REMARQUE III. Ces deux adverbes peuvent, par suite d'une ellipse, s'employer avec le sens négatif sans la né-

gation *ne;* et quelquefois ils prennent un complément, à l'aide de la préposition *de. Ex.:* Se verront-ils? — *Plus* du tout; *jamais.* — *Plus de* larmes, *plus de* chagrins. — Jamais *de larmes, jamais de chagrins. Au grand jamais.* Les phrases complètes seraient : *ils ne se verront plus du tout, jamais,* etc.

§ **387.** — **5°** *Ni* est une conjonction négative, qui s'emploie dans une seconde proposition négative, ou se répète dans les deux; *ni* doit toujours être accompagné de la négation *ne*, mais seulement dans une des propositions, quand cette conjonction est répétée. *Ex.:*

Je *ne* l'aime *ni ne* l'estime.	Je *ne* puis *ni* l'estimer *ni* l'aimer.

§ **388.** — **6°** L'adjectif *aucun* et les pronoms indéfinis *personne, rien* s'emploient dans le sens négatif, soit avec la négation *ne*, soit isolément. *Ex.:*

Y a-t-il un danger? { *Aucun;* ou : il *n'*y en a *aucun.*
Il est *nul;* — il *n'*y a *nul* danger.

Ya-t-il du danger? — *Aucunement;* ou : il *n'y* en a aucunement, en aucune façon.

Qui l'a vu? — *Personne;* ou : *personne ne l'a vu.*

Qu'a-t-il dit? — *Rien;* — il *n'a rien* dit.

Remarque. A la différence de *aucun, aucunement*, les mots *nul, nullement* sont toujours négatifs.

[Origines latines. — Cette différence tient à l'étymologie de ces divers mots : *nul* vient de *nullum*, qui contient une négation (*ne ullum*); *aucun* vient de *aliquem unum*, et jusqu'au XVIe siècle *aucuns* s'est employé pour *quelques-uns.*]

§ **389.** — **7°** Le substantif *goutte* s'emploie aussi négativement, mais seulement avec la négation *ne. Ex. : ne* voir *goutte; n'*entendre *goutte.* C'est comme si l'on disait : ne voir, n'entendre rien, *pas même une goutte.*

Emploi de la négation NON.

§ **390.** La négation *non* se distingue de *ne*, en ce qu'elle s'emploie en général isolément, sans les mots énumérés plus haut (§ 383), et peut représenter à elle seule toute une proposition négative. Au contraire *ne* se lie toujours à un verbe, et est ordinairement accompagné d'autres expressions négatives. *Ex. :* partez-vous demain? — *Non* (*c'est-à-dire* je ne partirai pas). Dire *oui* ou *non* (*en d'autres termes,* dire : *cela est* ou *cela n'est pas.* C'est à lui, *non* à vous que je parle (*c'est-à-dire* ce n'est pas à vous). Dire *que non,* dire *que si.*

Au commencement d'une phrase, on dit quelquefois *non que* pour *ce n'est pas que. Ex.:*

Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits,
Qui regimbent toujours, quelque main qui les flatte.
(Boileau.)

Remarque I. C'est seulement quand on veut insister davantage sur la négation, et dans les réponses, qu'on met *non* avec quelques-unes des expressions négatives énumérées plus haut (§ 383). *Ex. :*

Êtes-vous content? — *Non pas, non point.*
Partirez-vous? — *Non, jamais.*
Y a-t-il un danger? — *Non, aucun.*
A-t-il vu quelqu'un? — *Non, personne.*
A-t-il dit quelque chose? — *Non, rien.*

Remarque II. *Non* peut aussi se redoubler pour insister sur la négation. *Ex.:*

Non, non, tous ces détours sont trop ingénieux.
(Racine.)

Remarque III. *Non plus* forme une locution qui équivaut à *aussi* avec une négation. *Ex. :* je ne partirai pas.

— Ni moi *non plus* (*c'est-à-dire* moi *aussi* je *ne* partirai pas.

REMARQUE IV. En ajoutant à la locution *non plus* la conjonction *que*, on a la négation conjonctive *non plus que*, qui équivaut à *et aussi non*. *Ex.* :

« Tout ce qu'il fait à la hâte ne peut avoir de durée, *non plus que* ses désirs volages. ». (FÉNELON.)

C'est-à-dire : et ses désirs volages *aussi n'*ont pas de durée.

REMARQUE VI. *Non-seulement*, qui s'oppose en général à *mais encore*, est une locution dont les deux parties se tiennent si étroitement qu'on les joint par un trait d'union. *Non-seulement* se place soit en tête d'une proposition, soit devant le terme qu'on oppose à l'autre. *Ex.* :

« Tout ce que peuvent faire *non-seulement* la naissance et la fortune, *mais encore* les grandes qualités de l'esprit. » (BOSSUET.)

Emploi de la négation NE sans autre négation.

§ **391**. I. La négation *ne* est toujours seule (sans *pas*) après *si* ou *tellement*. *Ex.* :

Peut-on *si* bien prêcher qu'il *ne* dorme au sermon ? (BOILEAU.)

II. Cette négation peut aussi être seule devant l'adjectif indéfini *autre* employé dans le sens partitif et dans quelques locutions indéfinies. *Ex.* :

Il *ne* connaît encor d'*autre* père que toi. (RACINE.)

Mais on pourrait dire aussi : il *ne* connaît *pas* d'autre père que toi. Et l'on devrait absolument dire (si l'adjectif *autre* n'avait pas de complément) : il *ne* connaît *pas* d'autre père.

Il *n'*y a *âme qui vive* dans la maison. Je *n'*ai trouvé *qui que ce fût*. Je *ne* lui pardonnerai *de la vie*. Il *ne* répondit *mot*.

III. *Ne* peut être employé seul dans certaines phrases interrogatives, négatives ou bien exprimant un souhait ou un commandement :

1° Après *qui* et *que* interrogatifs. *Ex.* : *qui ne* voit cela ? *Que ne* voit-on ?

Il se tue à rimer ; *que n'*écrit-il en prose ? (BOILEAU.)

2° Dans les propositions incidentes dépendant d'une proposition interrogative ou négative. *Ex.* :

avez-vous un ami
vous n'avez pas un ami } qui *ne* soit des miens.

3° Avec un subjonctif indiquant un souhait. *Ex.* : à Dieu *ne plaise* que...

Nuit et jour, à tout venant
Je chantais, *ne vous déplaise*. (LA FONTAINE.)

Holà ! oh ! Descendez, que l'on *ne* vous le dise. (Id.)

IV. *Ne* peut être employé seul devant les verbes *cesser*, *oser*, *pouvoir*, *savoir*, au moins dans certaines constructions. *Ex.* :

il *n'*a cessé de
il *n'*a osé, *n'*a pu, *n'*a su } résister.

On peut dire aussi :

il *n'*a *pas* cessé de résister ;
il *n'*a *pas* osé, *n'*a *pas* su résister.

Mais, avec le verbe *savoir* pris dans le sens de *pouvoir*, on supprime toujours la seconde négation. *Ex.* :

je *ne sais*
je *ne saurais* } m'exprimer autrement.

On la supprime encore lorsque le verbe *savoir* est suivi des conjonctifs ou interrogatifs *qui*, *quoi*, ou de l'interrogatif *quel*. *Ex* :

je *ne sais* { à qui parler; quoi faire; que dire; quelle contenance garder.

Mais on exprime la seconde négation quand les conjonctifs sont précédés d'un pronom démonstratif. *Ex.* :

je *ne sais pas* { celui qui a parlé; ce que l'on a dit.

Cependant on peut dire : il *ne* sait *ce qu'il* dit, *ce qu'il* fait. Cette dernière construction indique quelque chose de plus indéterminé.

V. Enfin *ne* peut se mettre seul après la conjonction conditionnelle *si*, la conjonction restrictive *depuis que* et la locution impersonnelle *il y a*, suivie de *que* (dans le sens de *depuis que*). *Ex.*: *si* je *ne* me trompe; je ne parlerais pas, *si* je *n'*y étais forcé. — Il a bien changé *depuis que* je *ne* l'ai vu; il avait bien changé *depuis que* je *ne* l'avais vu. — *Il y a* six mois *que je ne* l'ai vu ; *il y avait* six mois *que je ne* l'avais vu.

VI. *Ne... que*, s'emploie dans le sens de *seulement* (Voyez § 319).

Emploi de la négation NE après différents verbes ou substantifs.

§ **392**. — On met la négation *ne* après les verbes exprimant *empêchement*. *Ex.*: j'empêcherai, j'éviterai, je prendrai garde *qu'il ne vienne*.

Remarque I. L'usage permet de ne pas employer *ne* après les phrases négatives, et de dire : je ne puis empêcher, éviter *qu'il vienne*.

Remarque II. Lorsque le verbe *prendre garde* signifie, non pas *chercher à éviter*, mais *remarquer*, il se construit sans la négation *ne* et avec l'indicatif. *Ex.*: prenez garde *que* l'auteur veut dire autre chose.

Remarque III. Le verbe prohibitif *défendre* n'est jamais suivi de *ne*. *Ex.*: je défends *qu'on le laisse* sortir.

§ **393**. — On emploie aussi *ne* après les verbes et les substantifs exprimant *crainte*, mais seulement quand la proposition principale est affirmative. *Ex.* :

je crains, j'appréhende, je redoute
je tremble, j'ai peur
la peur que j'ai, l'appréhension où je suis
je sors, de peur
} qu'*il ne vienne*.

Mais on dirait :

je ne crains pas,
je n'ai pas peur, etc.
} *qu'il vienne*.

§ **394**. — On met encore *ne* après les verbes et les substantifs exprimant *doute* et *négation*, mais seulement quand la proposition principale est négative ou interrogative. *Ex.* :

je ne conteste pas,
je ne nie pas,
} qu'il *ne* soit très éloquent.

je ne doute pas, je ne désespère pas qu'il *ne* réussisse.
contestez-vous, niez-vous qu'il *ne* soit très éloquent?
doutez-vous, désespérez-vous qu'il *ne* réussisse ?

Mais on dirait :

je conteste, je nie qu'il soit très éloquent.
je doute, je désespère qu'il réussisse.

Remarque. Dans l'un et dans l'autre cas, l'emploi de la négation *ne* s'explique par la direction de la pensée : selon qu'elle tend plus ou moins vers la négative, la négation *ne* est exprimée ou omise. Aussi, avec les verbes marquant la crainte, on emploie ou l'on omet *ne*, dans les phrases interrogatives; si l'on veut indiquer un doute, on dira :

avez-vous peur
n'avez-vous pas peur } qu'il *ne vous trompe?*

mais, si l'on veut faire entendre que la supposition n'est pas fondée, on dira : pouvez-vous craindre *qu'il vous trompe?*

De même, avec les verbes marquant le doute, si la forme interrogative ou négative tend à présenter la chose comme certaine, la négation *ne* peut n'être pas exprimée. *Ex.* : Doutez-vous *que je sois* malade ? Je ne nie pas *que vous soyez* malade.

§ **395.** — La négation *ne* suit encore les verbes *il tient à peu, il ne tient pas à* (pris impersonnellement), et le verbe impersonnel *il s'en faut*, employé négativement ou interrogativement. *Ex.* :

il ne tient pas à moi
il tient à peu de chose } que cela *ne* se fasse.

à quoi tient-il que cela *ne* se fasse ?

Il ne s'en faut pas de beaucoup que je *ne* me mette en colère. De combien s'en est-il fallu que je *ne* me misse en colère?

REMARQUE. Avec *il s'en faut*, comme avec *il tient à*, le mot *peu* est assimilé à une négation. Aussi dit-on : il s'en est peu fallu que je *ne* me misse en colère.

Emploi de la négation NE après les expressions comparatives ou restrictives.

§ **396.** On emploie la négation *ne* après le *que* qui suit les expressions comparatives *plus, plutôt; moins, moindre; meilleur, pire; mieux, pis; autre, autrement*, lorsque la proposition principale est affirmative ; mais si cette proposition est négative ou interrogative, on omet *ne*, à moins qu'on ne veuille exprimer une négation. *Ex.* :

Proposition principale affirmative.	*Proposition principale négative ou interrogative.*
Avec NE.	1° *Sans* NE.
J'aime encore plus Cinna que je *ne* hais Auguste. (CORNEILLE, *Cinna.*)	*Personne n'est plus* votre serviteur *que je le suis.* (DICT. ACAD.)
Je me plains de mon sort *moins* que vous *ne* pensez. (RACINE, *Bajazet.*)	*Il n'agit pas autrement qu'il parle.* (IBID.)
On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain. (LA FONTAINE.)	« *Croyez-vous* qu'un homme puisse être *plus heureux que vous l'êtes?* » (J.-J.-ROUSSEAU.)
Je vous entends ici mieux que vous *ne* pensez. (RACINE, *Mithridate.*)	2° *Avec* NE. Je ne le connais pas plus que vous *ne* le connaissez (*vous ne le connaissez pas plus que moi*). Cette affaire ne m'offre pas plus d'avantage qu'elle *ne* vous en offre. (*Elle ne vous en offre pas plus qu'à moi.*)

§ **397.** REMARQUE I. L'adverbe *ne* se met seulement avec ces expressions comparatives indiquant supériorité, infériorité ou différence; il ne se met jamais après celles qui indiquent égalité ou similitude (*aussi, autant, si, tant, même, tel. Ex.* :

il n'est pas tel
il est aussi riche
il n'est pas si riche } qu'on le dit.

§ **398.** REMARQUE II. On emploie toujours *ne* après la locution restrictive *à moins que*, locution dans laquelle entre le comparatif *moins*, et qui en suit naturellement la règle. *Ex.* :

Un lièvre en son gîte songeait ;
Car que faire en un gîte, *à moins que l'on ne songe?*
(LA FONTAINE.)

REMARQUE III. On trouve quelquefois *ne* après les conjonctions *sans que, avant que,* sans doute parce que ces conjonctions indiquent des faits non encore accomplis ou qui ne doivent jamais l'être. Mais, d'après l'usage et les meilleures autorités, cette négation ne se met jamais après *sans que* et presque jamais après *avant que. Ex. :*

Ne le voyez-vous pas *sans que je vous le dise?*
(REGNARD.)

« Hélas ! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, *sans que la mort s'y mêle* aussitôt pour tout offusquer de son ombre. » (BOSSUET.)

« Sa conscience l'accuse *avant que Dieu parle.* » (BOSSUET.)

« Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre *avant qu'il fût* achevé. » (VOLTAIRE.)

Cependant, s'il y a dans l'esprit un doute sur l'accomplissement de l'action, il n'y a pas d'incorrection à mettre *ne* après *avant que. Ex. :*

« Celui-ci lui enlève sa proie *avant qu'il ne l'ait entamée* ; au moins il la partage. » (BUFFON.)

CHAPITRE IX.

SYNTAXE DE LA PRÉPOSITION.

Des prépositions en général.

§ **399.** Les prépositions servent à unir les compléments indirects aux mots dont ils dépendent, et qui peuvent être

des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des verbes, des adverbes. *Ex. :* le père *de* Jean, celui *de* Pierre ; plein *de* ruse ; donner *à* quelqu'un ; antérieurement *à* cette époque.

§ **400.** Les prépositions servent particulièrement à unir au verbe ses compléments circonstanciels *de temps, de lieu, de manière* et *de cause. Ex. :*

Je serai *à Paris* (*lieu*) *dans deux jours* (*temps*).

Il s'est battu *avec bravoure* (*manière*) *pour sa patrie* (*cause*).

§ **401.** Les prépositions *à, de, en* sont ordinairement répétées devant chaque complément ; les autres peuvent servir pour plusieurs compléments ; on les répète ou on les omet, en général, selon que leur répétition ou leur omission peut servir à l'harmonie ou à la vivacité du style. *Ex. :*

PRÉPOSITIONS RÉPÉTÉES	PRÉPOSITIONS NON RÉPÉTÉES
Cet enfant est habitué *à* se taire et *à* travailler.	Il travaille *pour* vivre et faire vivre sa famille.
Il est plein *de* courage, *de* force et *d'*adresse.	Il remplit ses devoirs *envers* Dieu, le prochain et lui-même.
Il l'emporte sur les autres *en* courage, *en* force et *en* adresse.	

REMARQUE. Quand les compléments ont un sens opposé, on répète ordinairement toutes les prépositions. *Ex. : dans* les joies et *dans* les chagrins ; *par* la force ou *par* la persuasion.

Quelques prépositions peuvent être employées comme adverbes, c'est-à-dire sans être suivies d'un substantif. *Ex. :* ils sont allés *auprès, autour ;* je ne l'ai pas vu *depuis ;* parler *pour* et *contre ;* c'est *selon.*

Emploi des principales prépositions.

§ **402.** Les deux prépositions les plus usitées sont *à* et *de ;* elles se trouvent dans toutes les phrases à peu près